

ment catholique. Et c'est loin d'être la même chose, comme nous l'avons démontré.

Au dire du *Soleil*, les journaux d'Ontario, du Manitoba, de la Colombie-Anglaise et du Nord-Ouest sont unanimes à ne voir « dans l'amendement qu'une répétition, purement et simplement, de la clause 16 primitive. » Si cela est vrai, cela prouverait que la conspiration somnifère, dont nous n'avions affirmé l'existence que pour la province de Québec, s'étend au contraire dans presque toutes les provinces.

Enfin nous demanderons au *Soleil* de nous expliquer comment le *Globe* — qui, tout en combattant le principe des écoles séparées, n'est pas moins le plus important organe du ministère fédéral, et qui ne doit pas être dirigé par des aliénés — a pu naguère écrire ce qui suit :

« A mesure qu'avance la discussion, il devient de plus en plus clair pour le public que les nouvelles clauses diffèrent entièrement, absolument de celles soumises d'abord au Parlement. C'est là un fait dont l'évidence s'impose aux regards de tout homme aux vues droites et sans préjugés. Que le gouvernement l'ait voulu ainsi ou qu'il n'en ait pas eu l'intention, il n'en est pas moins sûr que les clauses primitives faisaient bien plus qu'assurer le maintien des écoles de la minorité telles qu'elles existent à présent dans le Nord-Ouest. Le caractère des écoles, leur surveillance et leur entretien, dans les clauses primitives, étaient loin d'être les mêmes que dans les clauses amendées. Les clauses actuelles préviendront infailliblement toute chance de domination cléricale et de subventionnement d'écoles religieuses. Quant à faire quelque chose pour les minorités catholiques dans les provinces protestantes ou pour les minorités protestantes dans les provinces catholiques, ou pour les minorités anglaises dans les groupements d'Indiens, de Métis ou d'étrangers, IL ÉTAIT IMPOSSIBLE AU GOUVERNEMENT DE DONNER MOINS QUE CE QUE LES NOUVELLES CLAUSES ACCORDENT AUX CATHOLIQUES. »

Le *Soleil* voudra bien aussi nous dire comment le *Free Press*, de Winnipeg, organe de M. Sifton, a pu écrire ce que voici :

« Le seul privilège de la minorité, c'est de maintenir avec ses fonds une école qui, par son cours d'études et son enseignement, n'est qu'une doublure de l'école publique bâtie à un quart de mille plus loin.

Ces deux extraits, nous les empruntons à la *Vérité* du 1er avril. Le *Soleil*, qui lit tous les journaux du Canada, a dû voir ces articles. Pourquoi n'a-t-il pas encore reproché à la *Vérité* de les avoir reproduits, s'ils sont mensongers ?